

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet d'extension du Tramway 3 Ouest - Paris 16^{ème} et 17^{ème} du lundi 15 juin 2020 à 8h30 au jeudi 16 juillet 2020 à 17h00

Cette participation du public par voie électronique a pour objet la demande de permis d'aménager PA 075 116 19 V0009 dans le 16^{ème} arrondissement de Paris déposée le 12 novembre 2019 et la demande de permis d'aménager PA 075 117 19 V0003 dans le 17^{ème} arrondissement de Paris déposée le 12 novembre 2019, auprès des services de la Ville de Paris par la Direction de la Voirie et des Déplacements, représentée par Mme Sophie BORDIER, adjointe au Chef de la Mission Tramway, concernant le projet d'extension du Tramway 3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine, dans les 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements de Paris.

Le projet de prolongement du tramway T3 vers l'ouest de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, d'une longueur de 3,2 km et comportant 7 stations, avec une mise en service prévue à l'horizon 2023, s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur de la Région Île-de-France et dans le contrat de Plan État Région Île-de-France 2015-2020. Ce projet fait suite à la mise en service, depuis 2006, des différents tronçons, au sud et à l'est de la capitale, le tronçon « Porte de la Chapelle – Porte d'Asnières ».

Il répond aux objectifs suivants :

- Desservir un territoire très dense de l'Ouest parisien,
- Affirmer le rôle essentiel du tramway T3 et poursuivre le maillage du réseau structurant pour augmenter la part des transports en commun dans les déplacements,
- Accompagner le développement urbain,
- Repenser/requalifier l'espace public,
- Renforcer le maillage de transport francilien.

Cet avis sera affiché dans les mairies des 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements de Paris, à proximité du projet et sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (paris.fr). Cet affichage aura lieu quinze jours au moins avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute sa durée.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera mis à la disposition du public sur le site dédié : <http://t3ouest.participationpublique.net>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Le support papier du dossier soumis à la participation du public par voie électronique pourra être consulté pendant toute la durée de cette dernière :

- à la mairie du 16^{ème} arrondissement de Paris, 71 Avenue Henri Martin, par adresse email : ddatcagma16@paris.fr ou par téléphone au 01 40 72 17 43 ;

- à la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris, 16-20 rue des Batignolles, par adresse email : serda17@paris.fr ou par téléphone au 01 44 69 17 30.

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, deux bornes informatiques seront mises à disposition du public à la mairie du 16^{ème} et à la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris, afin de permettre l'accès au dossier sous forme dématérialisée et le dépôt d'observations sur le registre dématérialisé.

Le dossier de participation électronique comporte notamment une étude d'impact actualisée qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et des collectivités territoriales intéressées par le projet. Cette étude d'impact et ces avis seront mis à la disposition du public dans les mairies du 16^{ème} et du 17^{ème} arrondissements de Paris et sur le site internet.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées à la Mission Tramway, Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), domiciliée au 5 avenue de la Porte de Clichy – 75017 Paris ou par email : dvd-t3ouest-ppve@paris.fr.

La personne responsable du projet est la Ville de Paris représentée par M. Mathias GALERNE, chef de la Mission Tramway, Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), domiciliée au 5 avenue de la Porte de Clichy – 75017 Paris.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis d'aménager et les délivrer par arrêté est la Maire de Paris.